



Rapport du Vérificateur général  
du Québec  
à l'Assemblée nationale  
pour l'année 2009-2010

Rapport spécial portant sur  
le Fonds d'intervention économique régional,  
volet « fonds régionaux d'investissement »

## Faits saillants

Le présent rapport porte sur le Fonds d'intervention économique régional (FIER), volet fonds régionaux d'investissement (FIER-Régions). Nos travaux, qui ont couvert la période s'étalant de 2005 au 30 juin 2009, ont été menés principalement auprès d'IQ FIER inc. De plus, nous avons sollicité la collaboration des FIER-Régions en vue d'obtenir de l'information ou des documents supplémentaires.

La création du FIER a été autorisée le 15 décembre 2004. La gestion du FIER a été confiée par Investissement Québec (IQ) à une filiale, soit IQ FIER inc. Cette dernière est gérée par un conseil d'administration qui a créé 30 FIER-Régions de 2005 à 2008. Les FIER-Régions sont des sociétés en commandite (SEC) qui détiennent les placements faits dans les différentes entreprises. Une SEC est gérée par un commandité représentant les différents commanditaires. En ce qui concerne IQ FIER inc., elle nomme un observateur qui assiste aux réunions du conseil d'administration du commandité, mais qui ne prend pas part à la prise de décisions. Afin d'encadrer les décisions du commandité, IQ FIER inc. a adopté une politique d'investissement et une politique portant sur les conflits d'intérêts.

## Objectif de notre vérification

Le conseil d'administration d'IQ FIER inc. et le vérificateur général du Québec ont signé une entente le 11 mai 2009. On confie à ce dernier le mandat de procéder à une vérification de conformité des placements effectués par les FIER-Régions, d'effectuer la vérification de conformité à l'aide de la documentation que les FIER-Régions fournissent à la direction d'IQ FIER inc. et de procéder, dans la mesure que le Vérificateur général juge appropriée, aux travaux de vérification qu'il juge nécessaires pour répondre aux demandes exprimées par le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation dans sa lettre du 6 mai 2009 adressée à IQ. Mentionnons que nos travaux ne visaient pas à remettre en cause la pertinence des placements réalisés par les FIER-Régions.

## Sommaire des constats

### Portrait de la situation

- Au 30 juin 2009, la capitalisation totale des 30 FIER-Régions était de 283,7 millions de dollars, dont 189,1 millions correspondaient à la mise de fonds gouvernementale et 94,6 millions représentaient la contribution des communautés d'affaires régionales. Les FIER-Régions ont approuvé 246 investissements dont la valeur est de 150,6 millions de dollars.
- Les FIER-Régions ont été autorisés à investir dans les entreprises publiques; cependant, les actions devaient être nouvellement émises. Au 30 juin 2009, 43 placements, soit 17,5 p. cent des placements réalisés, ont été effectués dans des entreprises publiques.
- Plusieurs FIER-Régions disposent de liquidités significatives. Au 31 décembre 2008, les liquidités des 30 FIER-Régions s'élevaient à près de 82 millions de dollars selon leurs états financiers. Compte tenu du niveau significatif des liquidités, IQ FIER inc. devrait examiner si des modifications doivent être apportées à son processus de versement.

### Équipe :

Jean Villeneuve  
Directeur de vérification  
Guy Desrosiers  
Moïsette Fortin  
Lise Germain  
Anne-Marie Hubert  
Simon Lauzon  
Denyse Lemay

- Depuis décembre 2006, les FIER-Régions peuvent investir dans une même entreprise (syndication). La syndication permet à une entreprise de profiter d'un montant d'investissement dépassant le maximum autorisé par FIER-Régions. Au 30 juin 2009, il y avait 246 placements réalisés dans 210 entreprises. Ainsi, 21 FIER-Régions ont réalisé dans le respect des règles au moins un placement conjoint.

**Conformité aux conventions et aux politiques.** De façon générale, la conformité aux conventions et aux politiques établies a été respectée par les FIER-Régions. Toutefois, nous avons trouvé des cas pour lesquels certaines règles n'ont pas été respectées.

### Placements dans la région déterminée lors de la création

- En mai 2009, IQ FIER inc. a communiqué un avis de défaut à sept FIER-Régions parce que moins de 50 p. cent de leurs placements autorisés au 31 décembre 2008 ont été faits dans la région déterminée lors de leur création. Pour six de ces FIER-Régions, le pourcentage de placements détenus dans leur région respective variait de 40 à 47 p. cent alors que, pour l'autre FIER-Régions, il était de 27 p. cent. Au 30 juin 2009, les sept FIER-Régions ne respectaient toujours pas la règle.
- La possibilité pour les FIER-Régions d'investir hors de leur région fait en sorte que les placements autorisés pour la région de Montréal et ses environs (Laval, Laurentides, Lanaudière et Montérégie) totalisent 87,7 millions de dollars, soit 58,3 p. cent de la valeur de l'ensemble des placements autorisés.
- En mai 2008, IQ FIER inc. a précisé les critères à prendre en compte pour qu'un FIER-Régions détermine le lieu des retombées économiques de ses placements, ce qui permet d'établir si le placement a été effectué dans sa région ou hors de sa région. Malgré ces précisions, la façon dont sont formulés ces critères laisse place à interprétation dans certaines situations. À titre

d'exemple, une entreprise ayant fait l'objet d'un investissement par trois FIER-Régions est considérée comme faisant partie de deux régions différentes. IQ FIER inc. devrait clarifier les critères pour s'assurer d'une application uniforme.

#### Conflits d'intérêts

- Parmi les 246 placements autorisés, 75 ont fait l'objet d'une divulgation d'intérêts et nous n'avons pas retracé des situations qui n'avaient pas été divulguées. Pour 23 décisions, bien que les intérêts aient été rapportés, le ou les administrateurs concernés ont tout de même participé au vote lors de l'autorisation de l'investissement. Pour 10 de ces placements, un fonds privé et un FIER-Régions, dirigés par des administrateurs communs, ont réalisé des investissements dans les mêmes entreprises. Dans d'autres cas, les administrateurs concernés estimaient que l'intérêt était non significatif, ce qui ne justifiait pas, selon eux, le fait de s'abstenir de voter. Nous n'endossons pas cette interprétation.
- Par ailleurs, la politique relative aux conflits d'intérêts permet aux dirigeants et aux administrateurs ayant déclaré un conflit d'intérêts d'assister aux discussions ayant lieu lors de l'autorisation d'investir. Nous estimons cependant que la politique devrait prévoir qu'ils s'abstiennent d'assister aux discussions portant sur l'entreprise concernée.

#### Approbaton des décisions d'investissement

- La quasi-totalité des placements ont été autorisés par le conseil d'administration du commandité au moment opportun.
- Nous avons recensé quatre FIER-Régions dont le conseil d'administration du commandité est composé de trois administrateurs. Nous considérons qu'IQ FIER inc. devrait revoir sa politique à ce sujet, car certaines situations non souhaitables, eu égard à la gouvernance, ont eu lieu, comme l'autorisation à six reprises de placements par un seul administrateur puisque les deux autres étaient en conflit d'intérêts. Ils n'ont toutefois pas participé au vote.

#### Rémunération

- Des 30 FIER-Régions, 10 ont confirmé que certains de leurs administrateurs avaient reçu une rémunération lorsqu'ils étaient désignés sur les conseils d'administration des entreprises. Cette rémunération prenait principalement la forme de jetons de présence variant de 200 à 750 dollars par réunion. Seulement 3 de ces 10 FIER-Régions avaient fourni ces renseignements à IQ FIER inc., même si cela est requis selon la convention.

#### Présence d'un observateur

- Il y a eu une évolution du rôle joué par les observateurs. En effet, le taux de présence aux réunions des conseils d'administration des commandités a progressé, passant de 59 p. cent en 2006 à 86 p. cent en 2009. De plus, les rapports qu'ils produisent à IQ FIER inc. contiennent plus d'information.

#### Gestion du programme par IQ FIER inc.

- Le FIER a connu une croissance importante depuis sa création. Nous avons noté une évolution positive en ce qui concerne la gestion qu'IQ FIER inc. a exercée en la matière. Plusieurs actions ont été accomplies afin d'assurer un suivi plus structuré des activités des FIER-Régions.
- Si l'on considère que le programme est dans sa cinquième année d'existence, que des liquidités sont disponibles et qu'une bonification de 60 millions de dollars a été annoncée dans le Discours sur le budget en mars 2009, il serait opportun qu'IQ FIER inc. procède à une évaluation du FIER pour s'assurer qu'il répond aux objectifs mentionnés lors de sa création.

## Recommandations

Cette section regroupe les recommandations formulées dans notre rapport. Il est à noter que, à titre informatif, le numéro des paragraphes visés est donné entre parenthèses.

Nous avons recommandé à IQ FIER inc. :

- de poursuivre ses démarches afin que tous les fonds régionaux d'investissement réalisent plus de 50 p. cent des placements autorisés dans la région décrite dans leur convention;
- de clarifier les critères permettant de déterminer le lieu d'un placement et de s'assurer d'une application uniforme par les fonds régionaux d'investissement;
- de préciser certains aspects de sa politique à l'égard de la divulgation d'intérêts et de veiller à son application;
- de revoir les dispositions quant au nombre minimum d'administrateurs qui doivent autoriser les placements;
- de poursuivre ses démarches afin que les observateurs assistent de façon systématique aux réunions des conseils d'administration et qu'ils produisent des rapports étayés à IQ FIER inc., notamment lorsque des décisions concernent les placements à effectuer;
- d'envisager la mise en place d'un mécanisme lui permettant d'obtenir de l'information pertinente a priori afin de s'assurer que les activités des fonds régionaux d'investissement sont conformes aux règles et aux procédures;
- de procéder à une évaluation du Fonds d'intervention économique régional par rapport aux objectifs visés et d'apporter les correctifs requis, s'il y a lieu. (83.)

#### Commentaires d'IQ FIER inc.

IQ FIER inc. a eu l'occasion de formuler ses commentaires, qui se trouvent au paragraphe 84. Nous tenons à souligner qu'elle a adhéré au contenu du rapport et à toutes les recommandations. Le rapport entier est disponible sur le site <http://www.vgq.qc.ca>.